

COMMUNE DE MARCILLY EN GAULT

Procès-verbal du Conseil Municipal du 22 mai 2019

Membres présents : 12

Agnès THIBAUT, Bernard CHAUVIN, Michel GIRAULT, Michel POULIN, Jean-Pierre AMOUREUX, Marina BANAS, Régis DEXANT, Gaëlle FORNETTE-BONJUS, Aline MOLLER-GRASSER, Patricia ROBIN-IBANEZ, Pascal ROUSSEL, Valérie de SARIAC.

Sébastien GAY, absent excusé, a donné son pouvoir à Gaëlle FORNETTE-BONJUS.

Madame le Maire ouvre la séance à 18h30 et confie le secrétariat de séance à Aline MOLLER-GRASSER.

Ordre du jour :

Approbation du PV du 05/04/2019

Travaux : intervention d'Amélie PAULET, architecte et maître d'œuvre

Budget : modification de 2 lignes budgétaires due aux observations de la Préfecture

CCSE : nouvelle délibération due aux observations de la Préfecture sur la modification des attributions de sièges au sein de la CCSE de par l'intégration de Marcilly en Gault au sein de cette EPCI

Déroulement des Elections Européennes

Point sur les différentes manifestations

Questions et informations diverses

PV du Conseil Municipal du 05/04/2019 : approuvé à l'unanimité.

Travaux de l'hôtel de la Croix Blanche : Mme Amélie PAULET est venue présenter le déroulement des travaux de rénovation et transformation de l'hôtel en gîte de groupe. Elle a détaillé les graves difficultés rencontrées au fil de la déconstruction ; seuls éléments susceptibles d'être conservés : la façade avant et le plancher de l'étage malgré un décalage de 12 cm d'une extrémité à l'autre. Entre les travaux de consolidation imprévus et les modifications de certains aménagements, la plus-value ne devrait pas excéder 11 000 €. Elle a ensuite montré différents échantillons pour les sols et les couleurs d'enduit.

Budget : la modification demandée par la Préfecture est suspendue à la réception d'un courrier de confirmation (cf courriel de la DGFIP en annexe).

Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : purement formelle, cette délibération ne modifie en rien l'attribution de 2 sièges à la commune de Marcilly en Gault au sein de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Elections Européennes : l'organisation du bureau de vote et du dépouillement adressée aux conseillers ne suscite aucune observation particulière.

Point sur les différentes manifestations :

Concert du Réveil le 24 mai 2019

Foire de Marcilly le 2 juin 2019

Festivités du 14 juillet le 13 juillet 2019 toute la journée

Comme d'habitude tous les bénévoles sont les bienvenus !

Questions et informations diverses :

Demande de subvention exceptionnelle du nouveau Comité de Foire : vu l'implication de la nouvelle équipe, accord est donné pour le montant demandé de 500 €.

Stationnement devant le bar de Tiphaine : en raison des plages horaires concernées, la suggestion de réguler le stationnement par la mise en place d'une zone bleue ne saurait régler le problème.

Adressage : 25% des adresses de la commune sont à normaliser d'ici décembre 2019 pour un coût de 600 € HT (+ 300 € HT par ½ journée si nécessaire).

La fibre optique devrait « arriver » à Marcilly en 2020/2021 : une réunion d'information sera organisée à cet effet, annoncée dans le bulletin et sur le site de la commune.

La mise en œuvre du Règlement Général sur la Protection des Données a fait l'objet d'un marché sur la CCSE, minorant le coût pour chaque commune. Y compris la protection informatique et les sauvegardes déportées, cela devrait revenir à 1410 € HT la 1^{ère} année, 1170 € HT la suivante.

Avis de naissance : Manon, fille de Charlène BODARD (2 mois)

Reconduction de la convention entre l'Echiquier Romorantinais et la commune au bénéfice des élèves de CM1/CM2 pour l'année 2019/2020 (10 séances à 21 €).

Prochain conseil : le mardi 2 juillet 2019 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

La secrétaire de séance

Le Maire

